

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - SÉDANO-GRELLETY - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - DUMORTIER - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme LAMAURE à Mme REGRENIL
Mme EL HARMOUCHI à M. PÈBRE
Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
M. BURLIER à M. ZIAT
M. BANIZETTE à M. LAFFENÊTRE
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD
M. MATHA à M. GERGAUD
Mme EL BASRI à Mme SÉDANO-GRELLETY

Membres en exercice :	29
Présents :	21
Votants :	29
Date de convocation :	21/03/2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DEVAUTOUR

DÉLIBÉRATION 2023-03-23 - BUDGET 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget général de la commune pour l'exercice 2023 sans augmentation de la fiscalité directe locale.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
011 : Charges à caractère général	1 287 360.00 €	002 : Résultat reporté	699 138.31 €
012 : Charges de personnel	3 260 150.00 €	70 : Produits des services	167 100.00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 183 500.00 €	73 : Produits fiscaux	4 837 189.00 €
66 : Charges financières	96 000.00 €	74 : Dotations et participations	1 067 530.00 €
67 : Charges exceptionnelles	13 500.00 €	75 : Produits de gestion	18 600.00 €
014 : Atténuation de produits	- €	76 : Produits financiers	- €
022 : Dépenses imprévues	- €	77 : Produits exceptionnels	8 000.00 €
		78 : Reprise sur provisions	- €
		013 : Atténuation de charges	65 000.00 €
Opérations d'ordre budgétaire			
023 : Virement à la section d'investissement	863 150.73 €	042 : Travaux en régie	160 000.00 €
042 : Dotation aux amortissements	187 824.27 €	042 : reprise de subventions transférables	17 100.00 €
TOTAL	6 891 485.00 €	TOTAL	7 039 657.31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Opérations réelles			
001 : Résultat reporté	917 866.82 €	1068 : Dotations réserve	743 717.02 €
RAR dépenses	503 567.79 €	RAR recettes	677 717.59 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	450 000.00 €	10 : Dotations	204 180.00 €
Opérations d'équipement	862 705.00 €	13 : Subventions d'investissements reçues	20 710.00 €
020 : Dépenses imprévues	- €	16 : Emprunts et dettes assimilées	- €
204 : Subventions d'équipement versées	10 430.00 €	024 : Produits des cessions	220 000.00 €
27 : Autres immobilisations financières	- €	21 : Immobilisations corporelles	- €
		27 : Autres immobilisations financières	4 370.00 €
041 : Opérations patrimoniales	20 000.00 €	041 : Opérations patrimoniales	20 000.00 €
Opérations d'ordre budgétaire			
040 : Travaux en régie	160 000.00 €	021 : Virement de la section de fonctionnement	863 150.73 €
040 : reprise de subventions transférables	17 100.00 €	040 : Dotation aux amortissements	187 824.27 €
TOTAL	2 941 669.61 €	TOTAL	2 941 669.61 €

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 mars 2023.

Le Conseil municipal de l'Isle d'Espagnac, après en avoir délibéré, à la majorité (6 votes contre),

- APPROUVE les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 28 mars 2023
Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20230327-2023_03_23-DE
Reçu le 31/03/2023

